



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°04

---

Réunion du mardi 05 septembre 2023

---

#### TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 3 – NNI 911790103**

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 11/08/2023 suite à la création d'un nouveau terrain synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/09/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 05/03/2024

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **SURESNES – GYMNASSE BERTY ALBRECHT – NNI 920739901**

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 22/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.
- PV de la Commission de Sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 05/09/2033.

#### **PARIS – STADE SEBASTIEN CHARLETY – NNI 751130101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement suite à changement de la pelouse en pelouse hybride signée par le propriétaire le 29/08/2023.

Dossier transmis à la F.F.F.

#### **MONTREUIL – STADE ALICE MILIAT – NNI 930480601**

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 04/11/2023.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 30/08/2023 suite à l'installation d'une moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/09/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 05/03/2024

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **LESIGNY – STADE DE MAISON BLANCHE N°1 – NNI 772490101**

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 13/01/2028.

Installation visitée par M. GODEFROY et M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 31/08/2023 suite à l'installation d'une moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 10/07/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

**Remarque de la CRTIS :**

**La C.R.T.I.S. constate que le rayon du rond central est de 9,19m au lieu de 9,15m règlementaire. En application de l'article 3.8.1 du règlement des terrains et installations sportives 2021, la C.R.T.I.S. applique une tolérance de 0,5% et dit le tracé conforme.**

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 05/09/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 05/03/2024

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**GENTILLY – STADE GEO ANDRE 1 – NNI 940370101**

Cette installation sportive est classée T7 SYN jusqu'au 26/10/2031.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 30/08/2023 suite à la rénovation et l'agrandissement du terrain synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 05/03/2024

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**MAISONS ALFORT – STADE MAURICE CUBIZOLLES – NNI 940460201**

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 11/09/2030.

Installation visitée par M. HAMZA, M. MAETZ et M. OUCHENE membres de la C.R.T.I.S., le 01/09/2023 suite au changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 24/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Plan de masse
- A.A.C.

La Commission constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/08/2033 sous réserve de réception des tests in situ initiaux avant le 05/03/2024

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **VAUX LE PENIL - STADE DE LA MARE AUX CHAMPS - NNI 774870101**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des photos attestant de la levée des non-conformités suivantes :

- L'implantation des piquets de corners est conforme.
- Le traçage des zones techniques est non conforme. Celui-ci a été tracé à moins d'un mètre de la ligne de touche (40 cm). (**Art 3.5. La zone technique est tracée devant le banc de touche de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche**)

**La Commission demande que les zones techniques devant les bancs de touche joueurs soient retracées.**

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

### **LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 1 – NNI 911790101** **LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 2 – NNI 911790102**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des A.A.C.

## 1.3. Changements de niveau de classement

### **SEVRES – GYMNASSE DU COLLEGE – NNI 920729903**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de SEVRES et retire cette installation du classement.

### **PUTEAUX – STADE PAUL BARDIN – NNI 920620208 (Ex PARCDES SPORTS INTERDEPART N°8)**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de PUTEAUX et retire cette installation du classement.

### **CLAMART – STADE DE LA PLAINE 4 – NNI 920230304**

### **CLAMART – STADE DE LA PLAINE 5 – NNI 920230305**

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de CLAMART et retire ces installations du classement.

### **ANTONY – STADE DE LA CROIX DE BERNY N°2 – NNI 920020202**

### **ANTONY – STADE DE LA CROIX DE BERNY N°4 – NNI 920020204**

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et retire ces installations du classement.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**CHATOU – STADE CHARLES FINALTERI 1 – NNI 781460101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Suite à des résultats non-conformes, contre-visite effectuée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 10/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 249 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 29/08/2027.

**BALLANCOURT SUR ESSONNE – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 910450104**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Ballancourt sur Essonne, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 24/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 183 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.63.
- Facteur d'uniformité : 0.81.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/07/2027.

**PARIS – STADE DES FILLETTES BIS – NNI 751180501**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et propose un classement l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/10/2025.

**PARIS – STADE PAUL FABER – NNI 751170101**

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du classement initial de cet éclairage et propose un classement en niveau E6 jusqu'au 22/08/2025.

**BOULOGNE BILLANCOURT – STADE LA GALLO – NNI 920120101**

A la demande du RACING CLUB DE France FOOTBALL et de la Mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 14/08/2023.

Suite à des résultats non-conformes, contre-visite effectuée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 22/08/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 359 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0,50.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/09/2025.

**BOUGIVAL – STADE PATRICE VIELJEUX N° 2 – NNI 780920102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 22/06/2019.

Suite à des résultats non-conformes, contre-visite effectuée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 212 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/09/2027.

**COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N° 3 – NNI 920250203**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Colombes, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 28/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en SODIUM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 18/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 125 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.23
- Facteur d'uniformité : 0.40.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/09/2025.

**PARIS – STADE ELISABETH – NNI 751140101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 14/01/2017.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 01/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 17/05/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 226 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/09/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

**ST GRATIEN – PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO – NNI 955550101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 29/09/2023.

A la demande de la l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN, contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 04/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 04/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 491 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.69.
- Facteur d'uniformité : 0.83.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **MALAKOFF – STADE MARCEL CERDAN N° 1 – NNI 920460101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 28/01/2022.

A la demande de la Mairie de Malakoff, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 07/07/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 471 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **BALLANCOURT SUR ESSONNE - STADE MUNICIPAL N°4 - NNI 910450104**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- La demande d'**avis préalable éclairage** signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/08/2023
- Une étude photométrique en date du 23/11/2021 (CEPHEE LED)
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
- Implantation : 4 mats de 18 m de hauteur
- Angle Max des projecteurs : 30 °
- Nombre total des projecteurs : 12 (LED). de 1550W
- Température de couleur(K) : 5000K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 49
- Facteur de maintenance : 0,9
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 169 Lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,85
- Points bis=conforme.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

**LES LILAS - PARC DES SPORTS 1 - NNI 930450101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable éclairage **non signée** par le propriétaire de l'installation.
- Une étude photométrique en date du 06/07/2023 (Philips lighling BV)
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation : 4 mats de 25 m de hauteur
- Angle Max des projecteurs :69 °
- Nombre total des projecteurs en mode FOOT : 20(LED).de 1500W
- Température de couleur(K) : 5000K
- Eblouissement (Glare rating) : GR max = 46,4
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : **272 Lux**
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.69
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,83
- Points bis=conforme.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.**

#### **4. DIVERS**

**CHAMPAGNE SUR OISE – STADE DE L'HOTEL DIEU 1 – NNI 951340101**

La Commission accuse bonne réception du courrier de la ville de CHAMPAGNE SUR OISE.